

## Article R4323-76 du Code du travail - Echafaudages

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

### Notre analyse

Veillez à consulter la charge maximale admissible de l'échafaudage. Elle est indiquée sur l'échafaudage ainsi que sur chacun de ses planchers.

## Article R4323-76 du Code du travail - Echafaudages

La charge admissible d'un échafaudage est indiquée de manière visible sur l'échafaudage ainsi que sur chacun de ses planchers.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Échafaudage - Surcharge  
du plancher = danger

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Échafaudages- Points de  
vérification

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)